

Liste des missions de Service Civique agréées par l'Agence du Service Civique à partir du 15 juin 2026

Nouveau numéro d'agrément : NA-000-26-00073-00





SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ

INTERVENTION
D'URGENCE

SOLIDARITÉ

**Faciliter le
lien entre les
jeunes et les
associations et
les services**

1-A

Objectif d'intérêt général

Favoriser l'accès au droit commun pour tous les jeunes

Résumé de la mission

Rassurer le public et expliquer simplement le fonctionnement d'une structure de son territoire

Principales missions

- Être à l'écoute des attentes des jeunes et faire le lien avec les professionnels des structures locales
- Aller à leur rencontre pour ouvrir le dialogue
- Favoriser l'expression de cette parole des jeunes au sujet des services qu'ils utilisent et des thèmes qui les intéressent
- Faciliter les liens entre les jeunes notamment en organisant des moments de convivialité (petits déjeuners rencontres, sorties culturelles, sportives, ...)
- Aider ou accompagner physiquement les jeunes qui le souhaitent dans leurs démarches de la vie quotidienne
- Rassurer, expliquer le fonctionnement de l'espace numérique

Points de vigilance/Conseils

- Le volontaire doit être en contact avec le public. Cela doit être le cœur de la mission/ Profiter de la présence du volontaire pour mettre en place des actions qui améliorent le quotidien avec les publics (moments de convivialité, accueil, facilitation avec les enfants, etc.)
- Le volontaire devra s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer en donnant uniquement, un premier niveau d'information/
Faire une liste en amont de l'accueil des volontaires des informations très souvent demandées et qui ne nécessitent pas de savoirs techniques particuliers (temps de traitement, chronologie des démarches, actions proposées, etc...)

Exemples de structures d'accueil

- Missions locales
- France Travail
- Plan local d'insertion à l'Emploi (PLIE)
- Bureau d'information jeunesse (BIJ)
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- CPAM



SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ

INTERVENTION
D'URGENCE

				-Faciliter la prise d'initiative et l'autonomie des jeunes	- Les missions doivent être clairement distinctes des fonctions de chargé d'accueil/ Solliciter les chargés d'accueil sur les actions qui amélioreraient l'accueil, les «petits plus» qui rendraient le cadre de travail plus agréable (proposer un café, une discussion, proposer des animations pour les enfants, organiser une revue de presse, etc.) - Les tâches administratives doivent être marginales et venir uniquement en soutien à la mission - Un volontaire ne doit jamais avoir accès à I-Milo afin de garantir les conditions de confidentialité des données sur les jeunes/ Expliquer aux volontaires l'importance de la confidentialité, ce qu'elle permet de faire, son intérêt. Il ne s'agit pas d'un interdit limitant pour eux mais plutôt d'une condition nécessaire pour	
--	--	--	--	---	---	--



SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ

INTERVENTION
D'URGENCE

CITOYENNETÉ
EUROPÉENNE

l'accès aux droits

- Un volontaire ne doit jamais avoir accès au système d'information de la structure d'accueil afin de garantir les conditions de confidentialité des données/
Expliquer aux volontaires l'importance de la confidentialité, ce qu'elle permet de faire, son intérêt. Il ne s'agit pas d'un interdit limitant pour eux mais plutôt d'une condition nécessaire pour l'accès aux droits

- Le volontaire ne doit pas être sélectionné pour la création d'outils et l'animation de réseaux sociaux car ces tâches nécessitent des compétences qui relèvent de fonctions salariées telles que chargé de communication ou webmaster/
Les actions des volontaires peuvent alimenter les réseaux sociaux. Il est intéressant de les encourager à préparer des contenus (photos, vidéos, petits textes, etc)



SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ

INTERVENTION
D'URGENCE

CITOYENNETÉ
EUROPÉENNE

					- La création d'un site Internet, de contenus vidéos, radios ou photos ne sont qu'un support à l'expression du public et ne peuvent constituer la finalité et le cœur de la mission du volontaire/ Favoriser l'engagement en binôme des volontaires pour permettre la transmission de compétences entre jeunes. - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)/ Il est important d'explicitier cette demande légale aux jeunes (Qu'est ce que le bulletin 3? Quelle différence avec les autres parties du casier judi-	
Créer du lien entre les générations	1-B	Objectif d'intérêt général Contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité intergénérationnelle	Résumé de la mission Aller à la rencontre des personnes âgées et passer du temps avec elles	Les principales missions - Rendre visite aux personnes âgées isolées - Favoriser la rencontre entre jeunes et personnes âgées par le biais	ciaire? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?) Points de vigilance/Conseils - Si le volontaire est en	Exemples de structures d'accueil : - Résidence pour personnes âgées - AMDR - CCAS



SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ

INTERVENTION
D'URGENCE

			d'animations, de jeux, de lecture à domicile, ... - Les accompagner physiquement vers des activités culturelles, sportives du territoire ou autres événements fédérateurs - Recréer du lien social entre elles et avec les structures en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées.	contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?) - Le volontaire en Service Civique n'est pas un auxiliaire de vie ou un aide-soignant. Il ne pourra en aucun assurer la toilette ou les soins des personnes âgées/ Favoriser le dialogue entre les équipes soignantes et les volontaires pour expliquer les métiers/les missions, et voir la complémentarité entre l'action des volontaires et les professionnels : il s'agit de faire en sorte que les équipes se sentent soutenues par l'action	- Associations sociales
--	--	--	---	---	--------------------------------



SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ

INTERVENTION
D'URGENCE

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap	1-C	Objectif d'intérêt général Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et contribuer à changer le regard	Résumé de la mission Rencontrer et accompagner des personnes en situation de handicap en leur proposant des	Les principales missions - Proposer des initiations de découverte sportives, culturelles, sociales et environnementales à des personnes en situation de handicap - Sensibiliser les associations, collectivités et services publics à l'accueil de personnes en situation de handicap - Recenser l'offre adaptée sur le territoire - Organiser des actions de sensibilisation pour changer les regards sur les personnes en situation de handicap - Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) les sensibiliser aux besoins des habitants en situation de handicap- Sensibiliser la population aux valeurs du sports et du paralympisme	Points de vigilance/Conseils - Le volontaire en Service Civique n'est pas un auxiliaire de vie ou un aide-soignant. Il ne pourra en aucun assurer la toilette ou les soins des personnes en situation de handicap/ Favoriser le dialogue entre les équipes soignantes et les volontaires pour expliquer les métiers/les missions, et voir la complémentarité entre l'action des volontaires et les professionnels : il s'agit de faire en sorte que les équipes se sentent soutenues par l'action des volontaires, voient le plus que cela apporte, sans fragiliser leur position - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif	Exemples de structures d'accueil -Associations de soutiens aux personnes en situation de handicap -Clubs sportifs (sans agrément de Fédérations)
---	------------	---	---	---	---	--



SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ

INTERVENTION
D'URGENCE

					de Mineurs) / Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?) - Le volontaire devra suivre une formation en amont pour comprendre les spécificités du public qu'il doit côtoyer (personnes en situation de handicap) / Favoriser les témoignages des professionnels sur l'importance et les joies à travailler avec ces publics, ce que cela apporte, change, etc...	
Créer du lien avec les personnes fragilisées	1-D	Objectif d'intérêt général Favoriser la cohésion et renforcer l'inclusion sociale	Résumé de la mission Rencontrer et accompagner des personnes fragilisées	Les principales missions : - Faciliter l'intégration des personnes fragilisées dans la vie de la cité par l'organisation d'actions ludiques et valorisantes - Recréer du lien social	Points de vigilance/Conseils - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématique-	Exemples de structures d'accueil -Résidence pour personnes âgées -Centre d'hébergement d'urgence



SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUSCULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉINTERVENTION
D'URGENCE

				entre eux et avec les structures (épicerie sociale, banque alimentaire, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, hôpitaux, services municipaux, CCAS...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées - Aller à leur rencontre lors de maraudes encadrées par un professionnel - Les accompagner physiquement vers des activités culturelles ou sportives du territoire ou autres événements fédérateurs - Sensibiliser les bénévoles, adhérents et professionnels des associations à l'accueil de nouveaux publics	ment (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?) - Le volontaire devra suivre une formation en amont pour comprendre les spécificités du public qu'il doit côtoyer/ Favoriser les témoignages des professionnels sur l'importance et les joies à travailler avec ces publics, ce que cela apporte, change, etc...	-Restos du cœur
Faciliter l'intégration des migrants sur le territoire	1-F	Objectif d'intérêt général Favoriser la cohésion et l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations	Résumé de la mission Faire découvrir la ville ou le quartier à des migrants	Les principales missions - Faire découvrir le territoire aux migrants (réseaux de transport, services publics, ...)	Points de vigilance/Conseils - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de	Exemples de structures d'accueil -Associations de soutien aux migrants



SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ

INTERVENTION
D'URGENCE

				- Aider ou accompagner physiquement ceux qui le souhaitent dans leurs démarches de la vie quotidienne - Organiser des actions de découverte du patrimoine historique ou culturel du quartier ou de la ville - Organiser des moments de convivialité favorisant la rencontre et l'échange entre eux et avec des jeunes français	son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?)	
Participer à un lieu de vie partagé	1-F	Objectif d'intérêt général Encourager l'appropriation par les habitants de leurs lieux de vie	Résumé de la mission Participer à la vie d'une ville, d'un quartier, d'un village et encourager la participation des habitants	Les principales missions - Aller à la rencontre des habitants pour les informer - promouvoir les actions partagées existantes (jardins partagés, cafés solidaires, maisons de quartier, conseils citoyens, etc.) - Participer à l'animation et à la convivialité de lieux de vie partagée (Fijt, tiers lieux, jardin partagé, etc.) - participer à la création	Points de vigilance/Conseils - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / - Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du	Exemples de structures d'accueil -Conseils citoyens -Mairies -Jardins partagés -Foyers de jeunes travailleurs -Tiers lieux -Maisons de quartiers -Centres sociaux -Cafés solidaires



				de lieux de vie partagés - Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) les sensibiliser aux besoins des habitants	casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?	
--	--	--	--	---	---	--

SANTÉ

Favoriser l'accès à la santé pour tous

2-A

Objectif d'intérêt général

Encourager la prise en compte par chacun de son capital santé par l'accompagnement et la sensibilisation des publics aux enjeux de la prévention, au bien-être et d'égalité d'accès aux soins.

Résumé de la mission

Sensibiliser la population à des actions de santé

Les principales missions

- Organiser des rencontres afin de permettre à la population et en particulier les jeunes de construire de nouvelles actions de prévention à partir de leur expérience
- Définir des thèmes prioritaires avec les jeunes en fonction de leurs préoccupations
- Favoriser l'accès aux soins en informant sur l'accès au droit et en accompagnant physiquement si nécessaire les personnes dans leurs démarches administratives
- Organiser, en lien avec

Point de vigilance/Conseils

- Le volontaire devra s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer/
Voir avec les équipes quels «projets dans les cartons» ne peuvent pas aboutir faute de temps. Ces projets souvent utiles pour la structure mais non prioritaires ou indispensables peuvent permettre une vraie complémentarité entre les équipes et les volontaires
- Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de

Exemples de structures d'accueil

- CPAM
- Associations
- MJC
- Mairies
- Centres sociaux
- Hôpitaux



				un professionnel, des temps de parole entre les jeunes autour de la santé et des pratiques à risque	son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?)	
Encourager le : « manger-bouger »	2-B	Objectif d'intérêt général Encourager et promouvoir un mode de vie sain par l'activité physique et une bonne alimentation	Résumé de la mission Encourager l'activité physique et une alimentation équilibrée	Les principales missions - Sensibiliser la population au sport comme vecteur de bien-être physique et mental par l'organisation d'actions ludiques et conviviales - Recenser et faire connaître l'offre sportive disponible sur le territoire - Organiser des actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation équilibrée (mise en place d'un jardin pédagogique,	Points de vigilance/Conseils - Les volontaires n'assurent pas d'encadrement en autonomie d'une pratique sportive : les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique/	Exemples de structures d'accueil - Clubs sportifs sans agrément de Fédération - Mairies - Écoles - Groupement scolaire - Association



				de jardins partagés, ...) et pour tous les budgets (atelier cuisine, ...) Organiser des ateliers de découverte des goûts, de la cuisine, partager des trucs et astuces - Sensibiliser aux bonnes habitudes alimentaires (semaine du goût, équi- libre alimentaire,)	Inviter les volontaires dispo- sant de diplômes à découvrir d'autres facettes de leur club ou de leur activité sportive (organisation d'évé- nements, sensibilisation des nouveaux publics, partena- riats interclubs, etc.) - L'action du volontaire s'ins- crit dans un cadre distinct des activités quotidiennes de la structure. Les volontaires ne doivent pas assurer des missions liées à l'entrai- nement des sportifs ou à l'entretien des installations sportives/ Les volontaires peuvent être des agents efficaces de la sensibilisation des sportifs au maintien en bon état des installations (bonnes pratiques liées aux déchets, rangement du matériel, connaissance des acteurs de la structure dont les personnes responsables de l'entretien) - Les structures d'accueils	
--	--	--	--	--	---	--



					diversifient au maximum leur recrutement en dehors du réseau sportif pour garantir le bon déroulement de la mission/ Un jeune non-sportif peut être d'un grand secours pour identifier les freins qui empêchent certains d'aller vers le sport. En complémentarité avec d'autres jeunes volontaires, ils peuvent ensemble trouver des astuces, conseils, actions pour encourager à l'activité - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'explicitier cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?)	
--	--	--	--	--	---	--

ÉDUCATION POUR TOUS

**Encourager la
mobilité des
jeunes sur le
territoire**

3-A

Objectif d'intérêt général

Favoriser l'autonomie des personnes

Résumé de la mission

Aider les personnes à se repérer et à se déplacer sur le territoire

Les principales missions

- Faire connaître les services du territoire en matière de transport
- Aider les publics à se repérer sur le territoire (lire un plan, les horaires de bus, ...) et à choisir les possibilités de transport les plus adaptées à leurs déplacements et à leurs contraintes (tarifs, temps de transports, ...)
- Accompagner physiquement les publics lors de leurs déplacements
- Encourager l'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs (covoiturage, vélo, transport en commun, ...)
- Aider à faire remonter les besoins des habitants en termes de transport auprès des professionnels de la Mission Locale et des élus locaux
- Sensibiliser aux dan-

Point de vigilance/Conseils

- Le volontaire ne pourra être chargé de transporter le public/
Les volontaires peuvent être porteurs de solutions, via leur propre expérience : recherche de transports solidaires, partenariats locaux avec d'autres structures, connaissance des réseaux de covoiturage, etc.
- On ne pourra exiger qu'il soit détenteur du Permis B ou qu'il possède un véhicule personnel/
Les volontaires peuvent être porteurs de solutions, via leur propre expérience : recherche de transports solidaires, partenariats locaux avec d'autres structures, connaissance des réseaux de covoiturage, etc.
- La production d'outils (pla-

**Exemples de
structures
d'accueil**

- Associations pour encourager la mobilité
- Plateforme mobilité

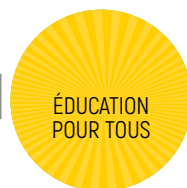


				gers de la route (fatigue, alcool,) - Proposer des animations en lien avec la mobilité (simulateurs de conduite)	quette, site Internet, ...) ne peut constituer le cœur de la mission/ En lien avec les professionnels, les volontaires peuvent participer à la création, proposer des éléments, etc. Il peut être très intéressant aussi de leur montrer le processus de création d'outils - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?)	
--	--	--	--	--	---	--

Encourager la mobilité Internationale et la Citoyenneté Européenne	3-B	Objectif d'intérêt général Favoriser l'autonomie par le biais de la mobilité	Résumé de la mission Donner envie aux jeunes de vivre une expérience de mobilité internationale ou Européenne	Les principales missions - Partager l'intérêt de la mobilité internationale ou européenne et des échanges entre cultures (jeux, musique, cuisine, expérience professionnelle, ...) - Être à l'écoute des attentes des jeunes et faire remonter leurs envies aux professionnels - Favoriser le témoignage entre jeunes sur la mobilité internationale ou européenne (témoigner de sa propre expérience, organiser des cafés débats sur des thématiques liées à l'Europe, à l'échange interculturel, ...) - Permettre aux jeunes d'identifier et de rencontrer les professionnels qui pourront les accompagner dans un projet de mobilité internationale ou européenne	Points de vigilance/Conseils - Cette mission devra être couplée systématiquement avec une expérience à l'internationale ou au sein de l'espace de l'Union Européenne (hors France) / Dès le début de la mission, créer le parallèle lors des entretiens de suivi entre la mission sur le territoire national et le temps international (développer des indicateurs permettant les comparaisons, noter des questions, etc) - On ne pourra exiger du volontaire qu'il maîtrise une langue étrangère/ L'accueil en binôme de volontaires peut faciliter l'accès à certains par la complémentarité des parcours - Le cœur de la mission ne pourra être la promotion des dispositifs de mobilité/ Penser à des actions de partages d'expériences, de	Exemples de structures d'accueil -Associations de promotion de l'Europe -Associations avec un volet européen -ONG
--	-----	--	---	---	---	---



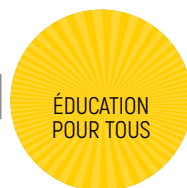
					récolte de témoignages des publics rencontrés (votre conception du voyage, de l'Europe, vos envies de découvertes, etc) - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?)	
Lutter contre les discriminations et favoriser les égalités	3-C	Objectif d'intérêt général Lutter contre les discriminations Femme/Homme, développer le pouvoir d'agir des personnes	Résumé de la mission Lutter contre les discriminations et favoriser le vivre ensemble	Les principales missions - Repérer et valoriser des initiatives locales favorisant la mixité Femme/Homme.- Participer à l'ani-	Points de vigilance/Conseils -La création d'un site internet, de contenus vidéos, radios ou photos ne peuvent pas être la finalité et le cœur	Exemples de structures d'accueil -CIDFF -Association de



		discriminées et favoriser le vivre-ensemble.		mation d'ateliers dans les entreprises, les écoles, les associations pour sensibiliser le public aux valeurs d'égalité et de respect Femme/Homme. - Déconstruire les représentations genrées en matière de métiers, de sports, d'activités culturelles, ... - Construire et organiser avec les jeunes des actions de sensibilisation (prévention des violences sexistes, découverte de l'histoire et des droits des femmes, ...) et être le relais d'information auprès des professionnels et des élus locaux. - Sensibiliser les habitants à la question des violences (conjugales, harcèlement de rue...) et faire le relais auprès des professionnels et des élus locaux. - informer sur les actions de lutte contre les discriminations menées sur le	de la mission du volontaire/ Favoriser l'engagement en binôme des volontaires pour permettre la transmission de compétences entre jeunes. -Le volontaire n'est pas le représentant des jeunes. Il n'a pas vocation à porter leur parole mais bien à favoriser leur expression/ Il peut être utile de créer un document à destination des professionnels et autres intervenants précisant la place du volontaire, et insistant sur la complémentarité de sa mission avec les actions existantes. Ce document sera vu avec le jeune à son arrivée pour lui donner les clés pour répondre lui-même ensuite aux sollicitations	lutte contre les discriminations - Club sportif (sans agrément de fédération)
	3-C					



				territoire (ateliers, permanences juridiques, etc.) - Participer à l'animation d'ateliers dans les associations, les écoles, pour sensibiliser aux valeurs d'égalité et de respect femmes/hommes (jeux, débats, etc.) - Construire et organiser des actions de sensibilisation : violences conjugales, mixité dans les métiers, harcèlements de rue...		
Faciliter l'utilisation des outils numériques et l'accès aux médias (TV, radio, internet, presse)	3-D	Objectif d'intérêt général Développer l'esprit critique et rendre la pratique du numérique accessible à tous	Résumé de la mission Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique et l'accès aux médias	Les principales missions - Favoriser les échanges entre jeunes et entre générations pour qu'ils partagent leurs trucs et astuces (les sites utiles, les applications recommandées,) - Aller à la rencontre des jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent (Mission Locale, collèges, lycées, MFR, ...) et recueillir leurs attentes et leurs pratiques liées aux nouveaux médias	Points de vigilance/Conseils Le volontaire ne peut être chargé de l'animation de l'espace informatique en autonomie, de la création d'outils ou de l'animation des réseaux sociaux car ces tâches relèvent de fonctions salariées telles que chargé de communication ou Community manager/ Voir avec les animateurs des espaces informatique comment l'action des volontaires pourra être complé-	Exemples de structures d'accueil - Collèges - Maisons de retraites - Mission locale - Mairie



				et outils numériques (s'informer, se divertir, faire des achats, jouer, ...) - Participer à l'animation de temps de découverte d'outils numériques ludiques utiles dans la vie quotidienne (ex : fabrication 3D, recyclage électronique, initiation au codage, ...). - Participer à l'animation d'ateliers de prévention dans l'usage d'internet, des réseaux sociaux et des diverses applications (informations publiques, privées, e-réputation, fakes news, etc.). - Proposer et coanimer des ateliers numériques auprès de différents publics : sites utiles, réseaux sociaux, mails, e-réputation, initiation au codage, découverte médias, etc. - Permettre aux personnes de s'exprimer grâce à différents médias et supports (réseaux sociaux, vidéos, etc.)	mentaires de la leur : quelles actions seraient utiles, favoriseraient le contact, amélioreraient l'ambiance ? Le volontaire doit s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer/ Voir avec les équipes quels «projets dans les cartons» ne peuvent pas aboutir faute de temps. Ces projets souvent utiles pour la structure mais non prioritaires ou indispensables peuvent permettre une vraie complémentarité entre les équipes et les volontaires La création d'un site internet, de contenus vidéos, radios ou photos ne peuvent pas être la finalité et le cœur de la mission du volontaire/ Favoriser l'engagement en binôme des volontaires pour permettre la transmission de compétences entre jeunes Il ne peut pas être exigé de	
--	--	--	--	---	---	--



					la part du volontaire des compétences techniques médias/ La mission est l'occasion de monter en compétences. Il est tout à fait souhaitable que les volontaires bénéficient des enseignements des professionnels qu'ils accompagnent Un volontaire ne doit jamais avoir accès à I-Milo afin de garantir les conditions de confidentialité des données sur les jeunes/ Expliquer aux volontaires l'importance de la confidentialité, ce qu'elle permet de faire, son intérêt. Il ne s'agit pas d'un interdit limitant pour eux mais plutôt d'une condition nécessaire pour l'accès aux droits.	
Lutter contre le décrochage scolaire	3-E	Objectif d'intérêt général Contribuer à la remobilisation scolaire des jeunes	Résumé de la mission Faire le lien entre les jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou en difficulté scolaire,	Les principales missions Être à l'écoute, favoriser les échanges, susciter la parole des jeunes mineurs, sensibiliser les	Points de vigilance/Conseils Le volontaire ne pourra pas être chargé de l'aide aux devoirs Le volontaire n'est en aucun	Exemples de structures d'accueil - Écoles - Associations de



leurs familles, et les professionnels en favorisant l'écoute, les échanges afin de redonner confiance

familles autour de la scolarité et faire le lien avec les professionnels de la structure ou les partenaires du territoire lors de moments de convivialité

Sensibiliser les familles sur le thème de la réussite éducative pour accompagner et renforcer l'implication des parents dans la vie scolaire de leurs enfants

Participer aux modules de soutien à la parentalité permettant à des groupes de parents d'échanger avec des professionnels des milieux sociaux et juridiques sur les responsabilités parentales

Participer, en binôme avec un professionnel, aux interventions afin de sensibiliser à la lutte contre le harcèlement à l'école, à la lutte contre les addictions, à l'égalité entre filles et

cas un animateur périscolaire

Le volontaire ne peut être chargé de la production d'outils pédagogiques

///

Penser à interroger les professionnels ou bénévoles sur ce que les volontaires peuvent apporter en plus, en complément de leur action, comment cette présence peut leur faciliter la vie, en complémentarité et non en remplacement

Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, etc.) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'accueil collectif de mineurs) /

Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles

quartier prioritaires de la ville (QPV) ou zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Associations sportives



				garçons... Participer à l'animation d'ateliers proposant de nouveaux supports motivants (numériques, média), ou de nouvelles activités de remobilisation éducative ludique pour l'apprentissage (théâtre, sport, loisirs créatifs...) en lien avec un professionnel Apporter un soutien aux jeunes en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas les savoirs de base (lire, écrire, compter) en	autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?]	
--	--	--	--	--	---	--

Culture et loisirs

Favoriser l'accès à la culture	4-A	Objectif d'intérêt général Rendre accessible la culture pour tous	Résumé de la mission Faire découvrir la culture à des personnes qui n'y ont pas accès	Les principales missions - Aller à la rencontre des jeunes et des habitants pour leur présenter et faciliter leur accès aux événements, activités culturelles et aux asso-	Points de vigilance/Conseils - L'organisation d'un concert ou d'un festival ne peut être le cœur de la mission/ Les volontaires peuvent être des aides pour créer le lien entre des événements	Exemples de structures d'accueil - Association - Médiathèque - Centre socio-culturel
---------------------------------------	------------	---	---	--	--	--



				ciations à l'initiative de projets culturels - Organiser des temps de découverte culturelle à destination de publics qui en sont habituellement éloignés - Faire le lien et faciliter la rencontre entre la population, les bénévoles, les salariés chargés du projet, les partenaires et les artistes - Faciliter l'intégration de ces publics dans les associations à vocation culturelle	et des nouveaux publics (prise de contacts avec les organisateurs pour faire des interviews vidéo, favoriser des rencontres au-delà des événements, etc.) - Le volontaire ne peut être chargé de la production d'outils (flyers, affiches, ...) / En lien avec les professionnels, les volontaires peuvent participer à la création, proposer des éléments, etc. Il peut être très intéressant aussi de leur montrer le processus de création d'outils - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'explicitier cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence	- Mairie - MJC
--	--	--	--	--	--	---



avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?)

ENVIRONNEMENT

Encourager la préservation de l'environnement

6-A

Objectif d'intérêt général

Préserver l'environnement et la biodiversité

Résumé de la mission

Protéger la nature

Les principales missions

- Aller à la rencontre des habitants et des populations de passage (touristes...), notamment des jeunes, pour les sensibiliser à la préservation de l'environnement et de la biodiversité
- Valoriser et faire (re) découvrir à la population les espaces naturels du territoire par l'organisation de sorties et d'ateliers pédagogiques
- Participer à des événements en faveur de la promotion des espaces naturels
- Favoriser les espaces de nature en milieux urbains

Points de vigilance/Conseils

- Le volontaire ne pourra être chargé de l'entretien d'espaces verts ou de soigner/nourrir des animaux/ Prévoir des temps de rencontre entre les personnes en charge de l'entretien des espaces ou du soin aux animaux pour permettre aux volontaires de découvrir des métiers. Par ailleurs, ce temps de rencontre peut être l'occasion d'identifier ce que les volontaires pourraient apporter comme petit plus aux professionnels du fait de leur présence (message à passer au public, actions particulières, etc.)

Exemples de structures d'accueil

- Associations spécifiques
- Mairies

Sensibiliser aux comportements éco-responsables	6-B	Objectif d'intérêt général Préserver l'environnement par des pratiques éco-responsables	Résumé de la mission Sensibiliser aux bons gestes pour protéger la planète	Les principales missions - Organiser des ateliers de sensibilisation et de mise en pratique - Recenser les initiatives locales - Faire émerger des projets éco-responsables - Participer à des actions en faveur de l'environnement (festivals, ramassage de déchets, etc.) sur des thématiques telles que : Le tri sélectif, Le gaspillage alimentaire, énergétique, La consommation éco-responsable, L'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs (co-voiturage, vélo, transports en commun, ...)	Points de vigilance/Conseils - Le volontaire ne pourra être chargé ni du tri sélectif ni du recyclage/ Prévoir des temps de rencontre entre les personnes en charge du tri et du recyclage pour permettre aux volontaires de découvrir des métiers. Par ailleurs, ce temps de rencontre peut être l'occasion d'identifier ce que les volontaires pourraient apporter comme petit plus aux professionnels du fait de leur présence (message à passer au public, action particulière, etc.) -Le volontaire ne peut être chargé de l'animation des stands dans les lieux publics en autonomie, de la création d'outils ou de l'animation des réseaux sociaux, du suivi qualitatif et quantitatif des déchets valorisables, car ces tâches relèvent de fonctions salariées telles qu'ambassadeur ou animateur du tri/	Exemples de structures d'accueil - Mission locale - MJC - Radios associatives - Centres sociaux
--	-----	---	--	---	--	--



					Solliciter les professionnels sur les actions qui amélioreraient l'accueil, les «petits plus» qui rendraient le cadre de travail plus agréable (proposer un café, une discussion, proposer des animations pour les enfants, organiser une revue de presse, etc.) Faire une liste en amont de l'accueil des volontaires des informations très souvent demandées et qui ne nécessitent pas de savoirs techniques particuliers, que les volontaires pourront relayer -Le volontaire ne pourra avoir la charge du démarchage à domicile / Penser à interroger les professionnels ou bénévoles sur ce que les volontaires peuvent apporter en plus, en complément de leur action, comment cette présence peut leur faciliter la vie, en complémentarité et non en remplacement	
--	--	--	--	--	---	--



MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

Valoriser la parole des jeunes à travers l'audiovisuel et les médias

7-A

Objectif d'intérêt général

Favoriser l'expression des jeunes, notamment les plus éloignés, par le pratique d'un média (radio, vidéo, presse, etc.)

Résumé de la mission

Permettre aux jeunes de s'exprimer grâce à différents médias

Les principales missions

- Rencontrer individuellement et collectivement les jeunes pour favoriser l'expression de leur parole sous différente forme (écrite, audio, vidéo, ...)
- Créer du lien entre les jeunes en favorisant les échanges et les moments de convivialité entre eux.
- Participer à l'animation d'ateliers collectifs de découverte des médias
- Permettre au jeune d'acquérir les bases nécessaires à la production de contenu (audiovisuel, radiophonique ou éditoriale) en lien avec un professionnel
- Faire découvrir et valoriser le média jeune
- Sensibiliser l'équipe aux actions et productions réalisées par les jeunes impliqués dans le projet

Points de vigilance/Conseils

- Le volontaire ne peut être chargé d'animer en autonomie les ateliers/ Penser à interroger les professionnels ou bénévoles sur ce que les volontaires peuvent apporter en plus, en complément de leur action, comment cette présence peut leur faciliter la vie, en complémentarité et non en remplacement
- Le volontaire doit s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer/ Voir avec les équipes quels «projets dans les cartons» ne peuvent pas aboutir faute de temps. Ces projets souvent utiles pour la structure mais non prioritaires ou indispensables peuvent permettre une vraie complémentarité entre les équipes

Exemples de structures d'accueil

- Mission locale
- MJC
- Radios associatives
- Centres sociaux



					et les volontaires - Il ne peut pas être exigé de la part du volontaire des compétences techniques médias/ La mission est l'occasion de monter en compétences. Il est tout à fait souhaitable que les volontaires bénéficient des enseignements des professionnels qu'ils accompagnent - Le volontaire doit être en contact avec le public et notamment les jeunes. Cela doit être le cœur de sa mission/ Profiter de la présence du volontaire pour mettre en place des actions qui améliorent le quotidien avec les publics (moments de convivialité, accueil, facilitation avec les enfants, etc.) -Le volontaire n'est pas un représentant des jeunes. Il n'a pas vocation à porter leur parole mais bien à favo-	
--	--	--	--	--	---	--



					riser leur expression/ Il peut être utile de créer un document à destination des professionnels et autres intervenants précisant la place du volontaire, et insistant sur la complémentarité de sa mission avec les actions existantes. Ce document sera vu avec le jeune à son arrivée pour lui donner les clés pour répondre lui-même ensuite aux sollicitations	
Transmettre la mémoire et l'histoire du territoire	7-B	Objectif d'intérêt général Transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire d'un territoire	Résumé de la mission Valoriser et à faire connaître l'histoire de ta région, ta ville ou ton quartier	Les principales missions - Recueillir des témoignages d'habitants, en particulier de personnes âgées - Contribuer au devoir de mémoire en diffusant ces récits, en participant à l'animation de lieux de mémoire ou à des événements - Valoriser le patrimoine culturel et historique d'un territoire ou d'une ville pour le transmettre aux habitants, notamment au	Points de vigilance/Conseils - Le volontaire ne pourra être chargé de la réalisation d'un guide touristique - Le volontaire ne pourra être chargé d'assurer les visites de site touristique // Penser à interroger les professionnels ou bénévoles sur ce que les volontaires peuvent apporter en plus, en complément de leur action, comment cette présence peut leur faciliter la vie, en complémentarité et non en	Exemples de structures d'accueil - CIAS - CCAS - Conseils citoyens - Mairies



				travers de témoignages d'« anciens ». - Donner envie aux jeunes de découvrir le patrimoine de leur territoire	remplacement - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) / Il est important d'expliciter cette demande légale aux jeunes (Qu'est-ce que le bulletin 3 ? Quelle différence avec les autres parties du casier judiciaire ? Quelles autres missions sont accessibles à des jeunes dont le bulletin 3 n'est pas vierge ?)	
Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté	7-C	Contribuer à la remobilisation des jeunes dans leur rôle citoyen	Animer des actions de sensibilisation auprès des jeunes pour leur permettre de trouver leur place dans la vie de la Cité	- Sensibiliser les publics à l'organisation de la Cité (sensibilisation au système de démocratie, valeurs de la République etc.) - Accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives (inscription liste électorale)	- Eviter de se retrouver isolé dans les forums, ne remplacent pas un salarié sur ce type d'événement. - Vigilance sur la neutralité du volontaire notamment lors d'événement à fort enjeu politique (élections locales, nationales) - Former le volontaire en	Missions Locales Collectivités (mairies etc.)



				- Sensibiliser les jeunes aux actions citoyennes sur leur territoire - Promouvoir l'engagement citoyen sur le territoire (engagement bénévole, associatif etc.) - Recenser les besoins des associations sur le territoire - Valoriser les actions citoyennes inspirantes sur le territoire	début de mission sur les Valeurs de la République, Laïcité etc.	
Donner une voix et un espace d'expression aux jeunes en mission locale – Institut Bertrand Schwartz	7-D	Objectif d'intérêt général Fédérer et encourager la participation des jeunes. Animer un lieu de vie.	Objectif d'intérêt général Favoriser la cohésion et renforcer l'inclusion sociale et participer activement à la vie du territoire de couverture de la Mission Locale en mettant en place des actions de sensibilisation et de prévention en vue d'améliorer le bien-être collectif sur différents domaines (sport, santé,...)	Les principales missions Porter la parole des jeunes aux instances de la mission locale Coorganiser et participer à la mise en place des ateliers participatifs sur différentes thématiques (citoyenneté, sensibilisation,...) Aller à la rencontre des partenaires/élus/institutions pour les sensibiliser aux besoins des jeunes Participer à la création d'un lieu de vie et à l'ani-		Exemples de structures d'accueil Mission Locale



				mation de cet espace Repérer et valoriser les actions locales, associatives ou autres afin de s'en inspirer pour de futurs projets Coconstruire et cogérer les événements au sein et en dehors de la Mission Locale Représenter le comité jeunes en extérieure Faciliter les liens entre les jeunes en organisant des moments de convivialité (sorties culturelles, sportives, découvertes,...) Aller à la rencontre des jeunes pour les informer et leur donner envie d'intégrer le comité Assurer la communication et promouvoir les différentes actions (photos, montages, créations de contenus,...) Contribuer aux différentes actions menées par la mission locale		
--	--	--	--	--	--	--



INTERVENTION D'URGENCE

Soutenir les populations en cas de crise humanitaire, écologique ou sanitaire

8-A

Objectif d'intérêt général

Participer à la solidarité nationale

Résumé de la mission

Informar les populations et participer aux premières actions humanitaires après une catastrophe naturelle ou écologique, une crise sanitaire ou un conflit armé

Les principales missions

En complémentarité avec les actions et les projets déclenchés par la collectivité ou l'association face à l'urgence provoquée par une catastrophe, le volontaire a pour mission de :

- Diffuser des messages de prévention auprès de la population dans le cadre de projets de prises de contacts structurés
- Informer et aider les personnes sinistrées dans leurs démarches administratives, notamment en les accompagnant physiquement
- Participer aux premières interventions de reconstruction ou de solidarité
- Diffuser des messages de prévention en cas d'incendie, de sécheresse, de propagation de moustiques tigres
- Informer et aider les

Points de vigilance/Conseils

- Le volontaire interviendra durant l'ensemble de sa mission, en lien et accompagné par la structure d'accueil. Les liens directs avec la population seront privilégiés/ Profiter de la présence du volontaire pour mettre en place des actions qui améliorent le quotidien avec les publics (moments de convivialité, accueil, facilitation avec les enfants, etc.)
- Les tâches administratives doivent être marginales et venir uniquement en soutien à la mission

Exemples de structures d'accueil

- Associations humanitaires
- Mairies
- CPAM
- Centres sociaux

SOLIDARITÉ

SANTÉ

ÉDUCATION
POUR TOUS

CULTURE
ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE ET
CITOYENNETÉ



personnes sinistrées dans
leurs démarches adminis-
tratives pour récupérer
des documents perdus
dans la catastrophe
- Participer aux premières
actions de reconstruc-
tion, nettoyage près une
tempête et participer à la
distribution de colis, etc.